

Une
constitution
est
l'acte
de
naissance
d'un
État
légitime



Alliance pour une constituante
citoyenne du Québec
www.accq.quebec

Une
constitution
est
l'acte
de
naissance
d'un
État
légitime



Alliance pour une constituante
citoyenne du Québec
www.accq.quebec

Une
constitution
est
l'acte
de
naissance
d'un
État
légitime



Alliance pour une constituante
citoyenne du Québec
www.accq.quebec

Une
constitution
est
l'acte
de
naissance
d'un
État
légitime



Alliance pour une constituante
citoyenne du Québec
www.accq.quebec

Une
constitution
est
l'acte
de
naissance
d'un
État
légitime



Alliance pour une constituante
citoyenne du Québec
www.accq.quebec

Une
constitution
est
l'acte
de
naissance
d'un
État
légitime



Alliance pour une constituante
citoyenne du Québec
www.accq.quebec

L'exercice du pouvoir possible dans la Constitution :

Une Constitution doit refléter les valeurs partagées par l'ensemble des citoyens. Elle est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, économiques, environnementales, éducatives, sanitaires, etc. La Constitution peut même fixer les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus, ou encore, prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État.

L'exercice du pouvoir possible dans la Constitution :

Une Constitution doit refléter les valeurs partagées par l'ensemble des citoyens. Elle est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, économiques, environnementales, éducatives, sanitaires, etc. La Constitution peut même fixer les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus, ou encore, prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État.

L'exercice du pouvoir possible dans la Constitution :

Une Constitution doit refléter les valeurs partagées par l'ensemble des citoyens. Elle est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, économiques, environnementales, éducatives, sanitaires, etc. La Constitution peut même fixer les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus, ou encore, prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État.

L'exercice du pouvoir possible dans la Constitution :

Une Constitution doit refléter les valeurs partagées par l'ensemble des citoyens. Elle est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, économiques, environnementales, éducatives, sanitaires, etc. La Constitution peut même fixer les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus, ou encore, prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État.

L'exercice du pouvoir possible dans la Constitution :

Une Constitution doit refléter les valeurs partagées par l'ensemble des citoyens. Elle est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, économiques, environnementales, éducatives, sanitaires, etc. La Constitution peut même fixer les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus, ou encore, prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État.

L'exercice du pouvoir possible dans la Constitution :

Une Constitution doit refléter les valeurs partagées par l'ensemble des citoyens. Elle est la Loi fondamentale qui sépare et organise les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, et les autres lois lui sont assujetties. La Constitution limite, guide et inspire les gouvernements en matière de politiques sociales, économiques, environnementales, éducatives, sanitaires, etc. La Constitution peut même fixer les conditions d'emploi, de démission et de destitution des élus, ou encore, prévoir un mécanisme citoyen pour la nomination des mandarins de l'État et de ses sociétés, fournir un cadre citoyen pour la pratique des lobbyistes, déterminer la composition des conseils d'administration des organismes d'État.

